

Investissement responsable

Le Fonds de solidarité FTQ adhère aux *Principes pour l'investissement responsable* de l'ONU

Montréal, le 24 septembre 2011 - En adhérant aux *Principes pour l'investissement responsable* de l'ONU lors de l'Assemblée annuelle des actionnaires, MM. Michel Arsenault, président du Conseil d'administration du Fonds de solidarité FTQ et président de la FTQ, et Yvon Bolduc, président-directeur général du Fonds de solidarité, ont réaffirmé l'engagement du Fonds envers l'investissement socialement responsable.

« L'adhésion du Fonds de solidarité FTQ aux *Principes pour l'investissement responsable* s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue. En 2009, le Fonds a adhéré au Pacte mondial des Nations unies et en 2010, nous avons publié notre premier Rapport sur le développement durable selon les règles du *Global Reporting Initiative* (GRI). L'adhésion du Fonds aux *Principes pour l'investissement responsable* ne fait que confirmer et renforcer l'engagement social responsable du Fonds, » a déclaré M. Arsenault.

« Les principes d'investissement socialement responsable sont intégrés depuis longtemps à l'approche du Fonds. Dès sa création, le Fonds a ajouté une dimension sociale préalable à tout soutien financier, exprimant ainsi clairement que ses investissements n'étaient pas fondés uniquement sur le rendement financier, mais aussi sur les impacts des entreprises dans la communauté » a dit M. Bolduc.

Les *Principes pour l'investissement responsable* sont une initiative du Secrétaire général des Nations unies. Ils sont mis en place par les principaux investisseurs mondiaux avec le soutien continu du Programme des Nations unies pour l'Environnement Initiative financière et le Pacte Mondial des Nations unies. Les six principes sont :

1. Nous prendrons en compte les questions ESG* dans les processus d'analyse et de décision en matière d'investissements.
2. Nous serons des investisseurs actifs et prendrons en compte les questions ESG dans nos politiques et pratiques d'actionnaires.
3. Nous demanderons aux entités dans lesquelles nous investissons de publier des informations appropriées sur les questions ESG.
4. Nous favoriserons l'acceptation et l'application des Principes auprès des acteurs de la gestion d'actifs.
5. Nous travaillerons ensemble pour accroître notre efficacité dans l'application des Principes.
6. Nous rendrons compte individuellement de nos activités et de nos progrès dans l'application des Principes.

* ESG : environnementales, sociales et de saine gouvernance.

Pour en savoir plus, consultez le site www.unpri.org/principles/french.php.

À propos du Fonds de solidarité FTQ

Faire tourner l'économie d'ici, grâce au Fonds de solidarité FTQ. Avec un actif net de 8,2 milliards \$ au 31 mai 2011, ce fonds d'investissement en capital de développement fait appel à l'épargne des Québécoises et des Québécois. Ses investissements, dans tous les secteurs de l'économie, contribuent à la création et au maintien d'emplois dans les entreprises et favorisent le développement du Québec. Le Fonds de solidarité FTQ est partenaire, directement ou par l'intermédiaire de l'un des membres de son réseau, de 2 129 entreprises. Il compte 583 235 actionnaires-proprétaires et participe à la création, au maintien et à la sauvegarde de 160 789 emplois. Pour en savoir plus, consultez le site www.fondsftq.com.

- 30 -

Renseignements : *les coordonnées ci-dessous sont à l'usage exclusif des journalistes et des autres représentants des médias.*

Source : Patrick McQuilken
Conseiller principal aux relations de presse et communications
Fonds de solidarité FTQ
Téléphone : 514 850-4835
Cellulaire : 514 703-5587
Courriel : pmcquilken@fondsftq.com
Twitter : @fondsFTQ